



## Don au Programme Education

Veuillez remplir ci-dessous vos coordonnées :

Nom			
Prénom			
Adresse			
Ville			
CP		Pays	
Email			
Téléphone			

**Je déclare faire don à l'ONG L'Homme et L'Environnement pour l'opération suivante :**

	Nombre de parrainage	TOTAL en euros
<input type="checkbox"/> Je parraine la scolarité d'un enfant en lui assurant un repas par jour pour l'année scolaire par un don de 40 euros		
<input type="checkbox"/> Je participe aux frais de fonctionnement en ajoutant 10 euros par parrainage.		
<input type="checkbox"/> Envoi de médicaments, fournitures scolaires, vêtements		

Date et Signature

Merci de remplir ce document et de le renvoyer avec votre chèque ou votre don matériel à l'adresse ci-dessous :

**L'HOMME et L'ENVIRONNEMENT**  
**8, Rue Bellevue**  
**68440 ZIMMERSHEIM - FRANCE**

**Le fonctionnement financier des dons** à l'ONG L'Homme et l'Environnement se fait via la France suite à la reconnaissance par l'état Français depuis 2005 de l'association basée en Alsace dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 publiée au J.O du 2 août 2003.

Les dons des particulier sont ainsi déductibles des impôts à hauteur de 66 % dans la limite de 470 Euro puis au-delà à hauteur de 60 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable avec possibilité de report sur 5 années en cas de dépassement du plafond de 20 %.

En ce qui concerne les entreprises leurs versements ouvrent également droit à **une réduction d'impôt** (l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu) **de 60% du montant du versement dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. En cas d'exercice déficitaire, le crédit d'impôt est reportable sur les 5 exercices ultérieurs** (art. 6 modifiant l'art. 238 bis du CGI).

Aucune charge de fonctionnement ne peut-être prélevée par L'Homme et l'Environnement en France sur les dotations remises dans ce cadre et, mis à part les frais bancaires de transfert et de change, la totalité de ces fonds sont transférés à l'ONG L'Homme et l'Environnement à Madagascar, elle reconnue par l'Etat malgache depuis juin 1994.

[www.madagascar-environnement.com](http://www.madagascar-environnement.com)